



COMMUNIQUÉ CONJOINT

GÉCAMINES ET LE GROUPE FORREST METTENT UN TERME À LEUR DIFFÉREND PORTANT SUR L'EXPLOITATION COMMERCIALE DU TERRIL DE LUBUMBASHI

Lubumbashi, le 2 mai 2018 – Les sociétés commerciales LA GÉNÉRALE DES CARRIÈRES ET DES MINES SA (GÉCAMINES) et GROUPEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI LTD. (GTL), entité du GROUPE FORREST, annoncent la conclusion définitive d'un accord transactionnel (l'Accord), mettant un terme à leur différend portant sur l'exploitation commerciale du Terril de Lubumbashi.

Aux termes de l'Accord:

- 1. GTL transfère la pleine propriété de l'usine à GÉCAMINES
- 2. GTL s'engage à réparer le four de l'usine
- Les entités du GROUPE FORREST transfèrent à GÉCAMINES leurs actions dans la SOCIÉTÉ CONGOLAISE POUR LE TRAITEMENT DU TERRIL DE LUBUMBASHI SAS
- 4. GÉCAMINES transfère au GROUPE FORREST ses actions dans GTL
- GÉCAMINES paie une indemnité compensatoire à GTL

GÉCAMINES et le GROUPE FORREST se félicitent de la conclusion de cet Accord.

À propos de la GECAMINES :

GÉCAMINES est une entreprise commerciale de droit privé, acteur de premier plan du secteur minier en République Démocratique du Congo.

Contact presse: Karl LAWSON (klawson@hopscotchafrica.com)

À propos du GROUPE FORREST :

Le GROUPE FORREST est un ensemble de sociétés détenues directement ou indirectement par la famille Forrest. Le groupe est actif dans les secteurs de l'Électricité, des Bâtiments et Travaux Publics, de l'Industrie, des Services miniers, du Trading et de l'Agroalimentaire.

Contact presse: Henry DE HARENNE (hdh.gfi@forrestgroup.com)